



Facturation électronique : ClicFacture passe à l'étape suivante

Chères Clientes, chers Clients,

Dans notre [précédente newsletter](#), nous vous annoncions devoir faire évoluer le fonctionnement de ClicFacture pour des raisons légales et fiscales : c'est chose faite !



Migration réglementaire : facturation provisoire / définitive

Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension lors des travaux de migration. Vos contributions et suggestions nous ont permis de réagir avec plus d'efficacité à chaque difficulté rencontrée.

Nous espérons également que l'usage de ClicFacture reste simple et efficace, malgré le surcroît de contraintes réglementaires.

Encore une fois merci de votre collaboration pour le succès de cette opération !



Facturation électronique : choix d'une plateforme agréée

Dans le cadre de la réforme de la facturation électronique, vous allez devoir **choisir d'ici le 1er septembre 2026 une plateforme agréée (PA)**.

Cette plateforme vous permettra dans un premier temps de recevoir les factures électroniques des plus grandes entreprises (FREE, Orange, Engie, SNCF etc).

ClicFacture vous permettra bien entendu de choisir un partenaire en réception pour pouvoir consulter ces mêmes factures directement dans votre application ClicFacture.

👉 Nous vous proposerons dès janvier 2026 de mandater un partenaire PA parmi ceux que nous aurons choisis.

➡ Rappel des grandes lignes de la réforme



Et si votre expert-comptable a déjà une PA ?

Votre expert-comptable vous a peut-être déjà proposé de travailler avec une plateforme agréée.

Vous pourrez tout à fait choisir ce partenaire pour la réception de vos factures fournisseurs.
Cela ne vous empêchera pas, par la suite, d'émettre vos factures via une autre PA à l'échéance du 1er septembre 2027.

En résumé :

- 📆 À partir de septembre 2026, vous recevrez vos factures électroniques, **avec ou sans notre PA**.
- 📆 À partir de septembre 2027, vous émettrez vos factures électroniques **avec notre PA**.

⚠ **Point important** : si vous êtes déjà engagé avec une plateforme agréée, il reste très simple d'en changer. Vous pourrez mandater un autre partenaire gratuitement, à tout moment d'ici les échéances de la réforme.



Et la suite ?

Nous profitons de cette newsletter pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année !

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine dans une prochaine newsletter, qui détaillera un peu plus les offres des plateformes agréées disponibles pour ClicFacture.

Nous vous remercions de votre confiance, et vous souhaitons une bonne facturation,
Sincères salutations,

Nicolas THEVENON
Dirigeant de ClicFacture



www.clicfacture.com - Tel : 09 78 80 18 35 - Email : contact@clicfacture.com
ClicFacture 10, rue Jean-Elysée Dupuy 69410 Champagne-au-Mont-d'Or

